

SAUVER LE LIÈGE DU VAR

par
Edme FAUSSILLON *

C'est l'objectif de la Coopérative varoise du liège COVALIEGE, créée le 15 avril 1983 à l'initiative de l'Etat, de la Région, de plusieurs personnalités du Département, grâce au concours du Centre régional de la Propriété forestière.

INTRODUCTION — LE CONSTAT D'UNE RÉALITÉ

Il s'agit de situer ce que représentent les suberaies et l'industrie varoise du liège, par rapport aux deux principaux producteurs sur le marché mondial.

a. — *Superficie des suberaies*

Var : 22 500 ha (source Etude ATG de septembre 1983). Ce sont les suberaies pures non compris les peuplements diffus. 90 % des suberaies sont à l'abandon. La récolte n'est plus le produit d'une gestion, mais celui d'une cueillette improvisée qui prend le meilleur et laisse le reste.

Espagne : 388 000 ha (source : Boletín da instituto dos productos florestais. Cortiça de juin 1982). Suberaies souvent bien entretenues. Mais un processus de dégradation s'amorce parce que l'industrie de transformation et la commercialisation du produit passent progressivement sous le contrôle du Portugal.

Portugal : 675 965 ha (source : d'après J.S. SAMPAIO, 1977). Suberaies très bien entretenues. Le liège est une richesse nationale.

b. — *Production des suberaies*

Var : 1983. Tonnage levé : environ 400 tonnes dont 307 tonnes pour la coopérative. Le reste fut mobilisé par des leveurs indépendants. La qualité du

produit (pour l'essentiel du liège femelle bouchonnable) est altérée par l'abandon et l'embroussaillement des suberaies (mousse, vers, fourmis, lièges trop épais au-delà de 12/15 ans). Il en résulte une augmentation du déchet à l'utilisation en bouchonnerie.

Espagne : 1982. Tonnage levé : 78 819 tonnes (source : Annuaire agricole 1982).

Portugal : 1981. Tonnage levé : 177 000 tonnes (source : étude « la filière liège dans la péninsule ibérique, ENGREF, 1983).

c. — *Transformation du produit brut*

Var : 1983. 300 tonnes environ sont transformées par la bouchonnerie JUNQUE à Gonfaron. Cette entreprise mérite notre soutien. Elle utilise le Liège du Var en priorité. Sans elle, on ne leverait plus dans le Var. Ne pratiquant pas le négoce des produits en provenance d'Espagne ou du Portugal, elle doit supporter les inconvénients de son isolement.

Espagne : 75 % de la production sont transformés dans le pays (source : « La filière liège dans la péninsule ibérique, ENGREF, 1983), le reste au Portugal. C'est là que s'amorce le processus de dégradation des suberaies; dans le liège, l'argent n'est pas gagné à la récolte, mais à la transformation.

Portugal : 1981. 313 000 tonnes de matière première, soit 176 % de la production, ont été transformées dans le pays. Plus grand producteur mondial, le Portugal importe encore du produit brut, en provenance de suberaies non dégradées à l'étranger dont il acquiert le contrôle. La production, la transformation et la commercialisation du liège

constituent au Portugal une entreprise nationale qui possède les moyens et la volonté de conquérir l'hégémonie sur le marché mondial, si les autres laissent faire.

Triste constat. Normalement, avec 22 500 ha en suberaies continuellement entretenues et exploitées, le Var aurait pu lever en 1983 5 000 tonnes de liège toutes qualités confondues, au lieu de 400, transformer et vendre la plus grande partie en employant dans l'industrie du liège 425 personnes au lieu d'une quarantaine (comparaisons faites par rapport au Portugal sans compter les emplois fournis par la récolte et le transport).

Sauver le liège du Var dans le contexte d'un marché local dénué de rentabilité, est une opération irréalisable par la coopérative, sans le concours du Département, de la Région, de l'Etat et des Communes.

Il s'agit de reconstituer un forêt, une industrie, et une structure de commercialisation, sans aucun espoir de rentabiliser à court et moyen terme la masse des capitaux investis.

C'est évident. Tout le monde ne le perçoit pas. Dans un rapport au chapitre de la coopérative, à propos des subventions qu'elle sollicite, j'ai relevé le paragraphe qui suit :

« Cette subvention est donc demandée pour une aide au levage du liège. Elle n'est pas une subvention d'aide à l'investissement, mais uniquement une aide qui demande à être renouvelée si le bilan des années à venir est de nouveau déficitaire. Il est anormal que l'on accepte d'éponger un déficit sur une année si l'on n'a pas la certitude que le bilan des années suivantes sera bénéficiaire ».

Le liège qui ne produit aucun profit serait-il capable de générer les capitaux à investir ? Je ne nomme pas l'auteur de cette ineptie. Il n'appartient pas aux sources citées.

CHAPITRE I — FAUT-IL SAUVER LE LIEGE DU VAR ?

La question se pose.

Pour y répondre, il convient d'examiner les données du problème.

a. — Sur le plan du commerce extérieur

La France importe du liège transformé et des produits dérivés pour une valeur de 346 000 000 Francs (année 1981, source : LAVARDE, mars 1983). Faut-il continuer ? Avons-nous le moyen de regagner ailleurs les devises dépensées pour acheter du liège ?

b. — Sur le plan de l'emploi

La remise en exploitation de la suberaie varoise, sur les bases prudentes du rapport ATG, et la création d'une industrie de transformation adaptée à la récolte, seront productrices d'emplois (environ 150 emplois saisonniers pour mobiliser 2 250 tonnes, de plus de 200 emplois permanents dans l'industrie). Faut-il négliger cette perspective ?

Aujourd'hui, l'industrie lourde débauche (sidérurgie, charbonnages...). La grande industrie manufacturière débauche (automobile, construction navale, textile...). Dominé par l'informatique, le secteur tertiaire va débaucher (banques, assurances...). Il est indispensable de rechercher des compensations. Il en existe dans les secteurs délaissés pendant l'euphorie de nos périodes de grande prospérité. L'exploitation et la transformation des produits forestiers (dont le liège) en est un exemple.

c. — Sur le plan de la forêt et de la défense contre l'incendie

En forêt méditerranéenne, le chêne liège est l'essence qui résiste le mieux au feu. Le risqué d'un incendie incontrôlable dans une suberaie entretenue est mineur. Une suberaie entretenue peut jouer le rôle d'un pare-feu.

Dans le Var, la forêt des Maures et de l'Estérel (qui correspond au périmètre liège) est embroussaillée et dégradée à 90 %. Elle couvre 76 000 ha, non compris les maquis.

En 20 ans, de 1963 à 1983, le feu a dévoré environ un tiers des deux mas-

sifs, malgré les sommes considérables dépensées pour la prévention et la lutte. Faut-il laisser faire, abandonner la suberaie et perdre définitivement un patrimoine que nous pourrions encore sauvegarder ?

d. — Sur le plan du tourisme

Le tourisme est la principale industrie du Var. Il rapporte des devises. Il a besoin d'un espace dont nous lui refusons la fréquentation en raison du risque d'incendie. Face à la concurrence des autres pays méditerranéens, dont l'équipement n'est plus inférieur au nôtre, est-il raisonnable de restreindre l'espace accessible, d'entasser la foule sur le rivage sans possibilité de dégagement, sans jouer tous nos atouts ?

Toutes les personnes qui nous incitaient à monter la coopérative varoise du liège, tous nos adhérents, sont convaincus qu'il faut Sauver le liège. Mais j'insiste, parce qu'il existe un impératif majeur : Sauver la forêt varoise, et un moyen parmi les autres est de SAUVER LE LIEGE. Certains ne l'ont pas encore compris.

CHAPITRE II — COMMENT SAUVER LE LIÈGE ?

Je n'ai pas prétention d'écrire un bréviaire. Le travail pour définir l'action et la mener à bien est considérable. J'ai beaucoup à apprendre.

Je me bornerai à déterminer des tâches essentielles, en espérant convaincre et poser une base de concertation. Toutes les tâches sont corrélatives. L'une ne va pas sans les autres.

a. — Débroussailler les suberaies et ouvrir les voies d'accès

Ecrivant cela, j'ai l'impression de plagier Monsieur de La Palisse, mais la difficulté survient quand on cherche où, quand, comment débroussailler et ouvrir des chemins.

Jusqu'à ce jour, des actions divergentes (FEOGA par associations syndicales libres, DFCI, etc...), toutes positives en elles-mêmes, n'ont pas donné le résultat optimum, parce qu'elles n'étaient pas concertées dans le cadre d'un plan d'aménagement agricole et forestier à l'échelle de la Commune.

La commune est l'unité administrative capable à l'échelon local de réunir

les personnes intéressées avec les techniciens chargés d'établir les plans. C'est pourquoi la coopérative s'efforce d'obtenir l'adhésion de toutes les communes, propriétaires de forêts ou non, dans le périmètre liège (à ce jour, 12 communes adhèrent à la coopérative).

A l'instigation de la Région, plusieurs plans de protection et d'aménagement forestier sont en cours d'étude ou de réalisation (La Molle-Collobrières, Sainte Maxime, Centre Var-Tanneron, PLAC des Maures...). La ressource du liège est prise en compte. A ce stade, la coopérative doit encourager les propriétaires à exploiter leurs suberaies, et leur permettre de le faire dès qu'elles sont débroussaillées. La coopérative donnera une priorité à l'exploitation des suberaies propres, le chêne liège non démasclé résiste au feu. Cette action initiale justifie pour partie le bien fondé des subventions demandées au titre de la rénovation des suberaies.



PHOTO 1. — Quelques chênes lièges dans les Maures, en bordure du peuplement... un espace accueillant.

Photo J.B.

b. — Entretenir et cultiver la suberaie

Le débroussaillage initial devient un capital investi à long terme, si la suberaie est aussitôt entretenue et cultivée. Un propriétaire forestier entretient et cultive sa forêt si elle rapporte.

La fonction essentielle de la coopérative consiste à garantir aux propriétaires forestiers un revenu suffisant pour entretenir et cultiver :

- **en une première phase** (5 ans au minimum), avec le concours de la collectivité — Etat, Région, Département — jusqu'à la mise en place d'une structure industrielle et commerciale valorisant le liège).
- **en une seconde phase** grâce aux profits tirés de la structure industrielle et commerciale, mise en place au cours de la première phase.

Le rôle de la coopérative consistera à promouvoir et orienter l'action, sous le contrôle de l'Administration. C'est aussi dans ce but que la coopérative demande l'aide de la collectivité.

Le coût de la subiculture est diminué par l'action sylvo-pastorale. L'élevage ovin ou caprin ne suffit pas à l'entretien de la forêt, il y contribue. Une concertation entre les responsables

de l'action sylvo-pastorale et la coopérative est utile. L'implantation de bergers dans la forêt (même au prix d'un complément d'alimentation pour le bétail) engendre non seulement l'action du troupeau, mais encore la présence de l'homme dans la forêt et le travail marginal qu'il peut y consacrer pour compléter son revenu.

c. — Valoriser et commercialiser le liège du Var

Le profit provenant de la transformation et non de la récolte, il s'agit d'établir un programme industriel et commercial à l'échelle de notre potentiel de production. Il n'est pas évident qu'une entreprise extérieure s'installe dans le Var, et吸orbe notre liège à des prix rentables. Il faut compter sur nous-mêmes et le potentiel industriel qui subsiste, quitte à le développer.

Secteur géographique d'action

Avec une production optima de 3 000 tonnes à l'horizon 1990 (face à l'Espagne et au Portugal qui en sortent 250 000), nous ne sommes pas à l'échelle du monde. Le marché régional, étendu au Languedoc-Roussillon, suffit.

Nous avons conclu des accords avec la Coopérative Catalane du Liège pour associer nos potentiels et nos efforts.

Secteurs professionnels d'action

Les principaux sont :

- **La bouchonnerie** : Sauf les Etablissements JUNQUÉ à Gonfaron qui utilisent le liège non préparé livré à l'état brut, les autres bouchonniers achètent du liège bouilli, classé, calibré, palettisé. Le liège qualité Bouchonnerie (liège de reproduction, 12 ans d'âge) représente 20 à 25 % de la récolte.
- **Le bâtiment** : Aux fins d'isolation thermique et phonique, peut consommer le liège rebut en grandes quantités (déchets de bouchonnerie ou liège non bouchonnable), sous forme de granules torréfiés ou de granules bouillis non torréfiés.
- **L'horticulture** peut consommer le mauvais liège, en granule Brocken Cork Brut, mélangé au terreau au même titre que la pouzzolane, l'écorce de pin ou la tourbe.
- Les activités annexes, par exemple, l'Art Floral, avec les canons de liège, les stations d'épuration, les aquariums, etc... qui consomment du liège mâle.

— **La chimie** : Le liège serait riche en composants chimiques méritant d'être extraits. La France, qui possède une industrie chimique et pharmaceutique plus développée que celles du Portugal et de l'Espagne, peut, peut-être, saisir cette opportunité.

La coopérative a démarché ces secteurs, et nous sommes convaincus que nos accords avec la coopérative catalane renforceront nos moyens d'actions.

Secteur technologique d'action

La recherche ouvre les marchés rentables. Les Portugais (AMORIM) l'ont compris. L'avenir de notre liège dépend du négoce des rebuts. La plus-value dégagée sur la préparation du liège de bouchonnerie ne compensera pas la ménage des rebuts (75 % au moins du tonnage récolté, avec les déchets de bouchonnerie). C'est pourquoi, nous devons mener, sur le plan de la technologie d'emploi, une action au niveau du bâtiment et de l'horticulture.

La coopérative a commencé (par exemple : expériences et analyses en cours au niveau de la recherche agro-nomique).

Il est paradoxal qu'ici, le liège ne se vend pas : c'est un isolant thermique et phonique, un matériau stable, anti-vibratoire, peu inflammable, pratiquement inaltérable, généralement concurrencé par des produits de synthèse qui ne réunissent pas l'ensemble de ses propriétés.

Secteurs industriels d'action

Le liège brut de récolte se vend mal, à des prix de misère. Il faut le transformer.

— **Par le bouillage** : pour divers usages dont la bouchonnerie. Une unité de

bouillage sera opérationnelle au 4^e trimestre 1984 dans les Pyrénées Orientales, grâce à l'action de la Coopérative Catalane et des collectivités qui la soutiennent.

La coopérative varoise expédiera à l'écluse 20 tonnes de liège bouchonnable en mai 1984, pour transformation et vente aux industries voisines. Si l'expérience réussit, des tonnages plus importants sont envisagés.

— **Par la trituration et la torréfaction** : pour obtenir les granules de base, torréfiés ou non (usages : bâtiment, horticulture, bouchonnerie, décoration, etc...). Les unités de trituration et de torréfaction qui subsistent sont désuètes et incapables de sortir des produits compétitifs. Il faut créer une unité moderne, c'est un investissement lourd. Des pourparlers sont en cours depuis longtemps avec des industriels extérieurs à la Région. Rien à ce jour ne permet d'évaluer leurs chances d'aboutir. Resterait donc à monter cette unité avec le concours des industriels locaux. Cette éventualité suppose l'existence d'un marché rentable, car nous ne pouvons pas investir dans une usine destinée à mourir. La coopérative est très attentive à ce problème. Nous voulons attendre les résultats de la campagne 1984 (programme à 900 tonnes) avant de prendre une décision.

Toutes les actions ainsi définies, dans le domaine industriel et commercial, constituent un programme de longue haleine. Il justifie encore les subventions demandées. Il est impossible de le réaliser sans l'aide de la collectivité, mais c'est indispensable si on veut que la suberaie vive et se suffise un jour à elle-même.

CONCLUSION

Dans le Var, le liège, en régression constante depuis 50 ans, atteint sa perdition, alors que les concurrents étrangers progressent régulièrement.

Dès 1983, en mobilisant 307 tonnes dans les quatre mois qui ont suivi sa création, la coopérative a démontré l'existence d'une volonté de survivre. Elle confirmera en 1984 (programme établi à 900 tonnes). Forte de 130 adhérents dont 12 communes, le jour où cet article paraît, la coopérative veut en comprendre 500 avec toutes les communes, dans un proche avenir. L'ampleur du problème à résoudre dépasse la réunion de quelques personnes.

Sauver le liège du Var, c'est aussi sauver la forêt. Il faut mettre le prix, pour supprimer le goulot d'étranglement constitué par l'absence d'installations industrielles pour écouler le liège de trituration. La décision appartient au Département, à la Région, et à l'Etat, sans le concours desquels la Coopérative Varoise du liège ne pourra rien.

E.F.